Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 13 février 2023

Présences

16 personnes présentes, dont 13 membres :

- Conseillers communaux : JACQUIEZ P. (Président), CELLIERE M., GREGOIRE M., HAMOIR B. (Présidente du CPAS), PAULY M. (Echevin).
- Citoyens : ALAERTS J., BARTHELEMI J-P., DOUMONT A., FANTIN X., JORDENS L., MAMBOUR M., SAISELET Ch., VAN HUMBEECK C.
- Administration communale : MAGIS S.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., PILATI M.

11 personnes excusées, dont 10 membres :

- Conseillers communaux : DUBUC E.
- Citoyens : ANCEAU M., COLLINET D., DEMOL L., HAYOT J-J., MABILLE J., PAULY X., PESTIAUX S., VAN GEEL B., VERHAEGHE D.
- SPW-DGARNE : GABRIEL E.

10 personnes absentes, dont 9 membres :

- Conseillers communaux : ADAM R. (Echevin), BENTZ A-S.
- Citoyens : BAUDOUX T., BOURDOUXHE P., DEJARDIN Ph., DESCAMPS J-M., HENRY J., MARCHAND M-P., XHAUFLAIRE D.
- Administration communale : COLLARD S.

Monsieur JACQUIEZ, Président de la Commission Locale de Développement Rural, accueille les membres et les remercie d'avoir répondu présents à cette invitation. Il décline ensuite l'ordre du jour de la réunion et cède la parole à la Fondation Rurale de Wallonie.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2022
2. Préparation du rapport annuel 2022 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets, rapport d'activités de la CLDR et programmation future des projets
3. PCDR à mi-parcours : les priorités de la CLDR
4. Divers

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2022

Un membre de la CLDR demande des précisions sur les plans de l'avant-projet de logements intergénérationnels au Carmel. Les chambres de l'appartement 3 semblent ne pas avoir de fenêtre. Le Bourgmestre répond que les

pointillés sur le plan correspondent à des velux, ce qui explique qu'ils ne soient pas représentés de la même façon que les autres fenêtres du plan.

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2022 sans réserve.

2. Préparation du rapport annuel 2022 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets, rapport d'activités de la CLDR et programmation future des projets

Le rapport annuel doit être approuvé par le Conseil communal, transmis à l'Administration régionale, au pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre pour le 31 mars de chaque année. Il sert, entre autres, à faire le point sur l'état d'avancement des projets inscrits dans le PCDR, sur la bonne gestion des subventions reçues et sur la dynamique participative menée sur la commune.

État d'avancement des trois conventions DR de la commune de Doische depuis la réunion de la CLDR du 6 septembre 2022 :

- **Aménagement de l'étang du Grand Bu à Niverlée en zone de convivialité et de loisirs**

 Pour rappel, le dossier « Projet » a été envoyé aux deux pouvoirs subsidiants (Direction du Développement rural [DDR] et Direction de la Nature et des Espaces Verts [DNEV]) le 22 mars 2022 pour lecture et approbation dans le cadre des procédures de subventionnement. Sur proposition de l'agent de la DNEV, une nouvelle estimation du projet a été établie en octobre 2022 à la vue de l'augmentation du prix des matériaux (+50.500€ soit 414.000€). L'agent de la DNEV a commencé à traiter le dossier en ce début de mois de février 2023, nous espérons qu'il soumettra rapidement le dossier à la signature de la Ministre en vue d'obtenir une promesse de principe. Une fois que cet agent aura validé l'éligibilité des subsides EV, la DDR pourra établir le projet de Convention-réalisation à faire approuver par le Conseil communal puis à soumettre à la signature de la Ministre du Développement rural.

 Bien qu'il s'agisse de la même Ministre (de l'Environnement et de la Ruralité), les deux procédures de subsidiation sont différentes. Il faudra donc que les deux agents de l'Administration régionale en charge du dossier se coordonnent pour que les échéances coïncident.

 Une fois que la promesse ferme de subsidiation EV et que la Convention-réalisation DR seront signées par la Ministre, la Commune pourra lancer la procédure d'adjudication des travaux.

 Les membres s'interrogent sur les délais. Malheureusement il n'y a pas de délais, ni pour le traitement du dossier par l'Administration ni pour la signature de la Ministre. Au vu de l'augmentation du coût des matériaux, cette attente est dommageable pour le budget communal. C'est pourquoi le Bourgmestre annonce que, s'il n'y a pas d'avancée dans ce dossier, il proposera à la CLDR lors de la prochaine réunion de l'arrêter.

- **Création de logements intergénérationnels au Carmel**

 Pour rappel, l'auteure de projet, madame Christine Pierard, a été désignée en août 2022 et a présenté son avant-projet devant la CLDR et la population le 8 décembre dernier.

La prochaine étape de la procédure est l'organisation d'une « réunion du comité d'accompagnement avant-projet ». Cette réunion réunira la Commune, la FRW, l'auteure de projet et les différents pouvoirs subsidiants pour que ces derniers puissent émettre leurs remarques dans le but de pouvoir approuver l'avant-projet par la suite. Une fois que l'avant-projet sera approuvé, la Commune pourra demander le permis d'urbanisme. L'auteure pourra ensuite réaliser le dossier du projet définitif, comprenant les plans, le cahier des charges, les métrés, etc. et la Commune sollicitera les subsides Développement rural pour les travaux (Convention-réalisation).

- **Aménagement de la salle de Matagne-la-Grande en Maison de village**

 Pour ce projet, la Ministre a signé la Convention-Faisabilité, correspondant à une provision de 20.000€ de frais d'étude, le 19 décembre 2022. Dans la foulée, le Conseil communal a voté le lancement du marché public pour la désignation de l'auteur de projet le 26 janvier 2023. Les offres peuvent être remise jusqu'au 2 mars 2023. L'état d'avancement du projet 3.19 a donc été mis à jour en ce sens.

État d'avancement 2022 des autres projets du PCDR

Il s'agit d'un tableau récapitulatif des projets du PCDR classés selon leur état d'avancement : réalisés, en cours, en attente, abandonnés et le tableau des initiatives nouvelles. Un document nommé « état d'avancement des projets du PCDR de Doische », mis à jour chaque année par la Commune, a été transmis à la CLDR, avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile.

La CLDR approuve toutes les modifications apportées à l'état d'avancement des projets du PCDR.

Suite à la création, cette année, d'un Conseil consultatif intergénérationnel animé par le Plan de Cohésion Sociale de la Commune de Doische et aux autres actions mises en place depuis 2018, les fiches-projets 1.5 (Mise en place de mesures visant au maintien de cohésion sociale et au renforcement du sentiment d'appartenance à la commune) et 2.1 (Création de cabinets de consultation médicale avec logement de fonction et développement des activités et services pour les seniors) du PCDR sont considérées comme réalisées. De plus, la « Création d'un Conseil consultatif intergénérationnel » a été ajouté à la liste des nouvelles initiatives du PCDR.

Suite à la restauration, cette année, de la fontaine Saint-Georges de Doische, à la transformation de l'ancien cimetière de Doische en espace cinéraire et culturel, à la mise en valeur de la chapelle Sainte-Hilaire par des panneaux informatifs, à la rénovation d'une partie de la toiture de l'église de Gochenée, aux travaux de protection des vitraux de l'église de Vodelée et aux autres travaux et actions réalisés par la commune les années antérieures à 2022, la fiche-projet 3.2 (Réfection et mise en valeur du petit patrimoine public) est désormais considérée comme réalisée. Le Bourgmestre ajoute qu'il invite cordialement les membres de la CLDR à l'inauguration de l'aménagement de l'ancien cimetière de Doische le 22 avril 2023.

Suite à la création d'un espace de rencontre et de parole les lundis matin pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte (implantation de « La Souris Verte) en octobre 2022 et à la promesse de subsides « Plan Cigogne 3 » obtenue en décembre 2022, en vue de la création d'une crèche communale de 21 places à Doische (875.000€ de subsides), la fiche-projet 3.5 du PCDR (Création d'infrastructures d'accueil pour la petite enfance) est maintenant considérée comme en cours.

Suite au début des travaux d'aménagement, en septembre 2022, du bâtiment situé à l'ancien captage de Soulme pour y créer un logement d'une nuit pour 2 personnes, type refuge, qui sera géré par l'Office du Tourisme, la fiche-projet 3.37 (Création de logements insolites) est considérée comme en cours.



Avancées des projets en cours depuis la réunion de la CLDR du 6 septembre 2022 :

À la fiche-projet 1.1 du PCDR (Aménagement et équipement de liaisons intervillages, douces et touristiques mettant en valeur le patrimoine de l'entité), nous pouvons ajouter que :

- En mars 2022, une table d'orientation, un panneau d'information, un banc et une table de pique-nique ont été installés à la Montagne de la Carrière de Vaucelles (subsides européens Interreg).
- En septembre 2022, des travaux d'aménagements d'une aire de bivouac ont été réalisés à l'ancien captage de Soulme dans le cadre de « La Grande Traversée de la Forêt du Pays de Chimay » le long du circuit des sentiers de grande randonnée (GR).
- En novembre 2022, une enquête publique a été réalisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la création d'une voie lente le long de la rue du Marais à Doische (auteure de projet : Christine Pierard et subsides : PIWACY).
- En décembre 2022, une tour d'observation a été créée à la Montagne de la carrière de Vaucelles pour 82.800€ dont 42.600€ de subsides du Commissariat Général au Tourisme.





À la fiche-projet 1.2 du PCDR (Mise en place de mesures de marketing territorial), le volet 4 (amélioration de la visibilité de l'Office du Tourisme) a été réalisé suite au déménagement de ce dernier dans de nouveaux locaux aménagés à cet effet.





À la fiche-projet 1.3 du PCDR (Développement et aménagement du Carmel), le volet B (Aménagement d'une infrastructure pour la promotion des produits locaux et l'accueil des petits groupes) a été réalisé suite au déménagement du point de retrait de CoopESEM qui se trouvait au Petit Rustique dans l'Estaminet du Carmel en décembre 2022. Signalons, également, que la Commune a acquis, en mars 2022, un terrain en face de l'aile Est pour 43.000€ et projette d'y créer un parking (sur fonds propres) pour le cabinet médical et les futurs logements intergénérationnels.

Dans le cadre de la fiche-projet 3.12 (aménagement de la salle de Vaucelles en Maison de village), une auteure de projet (Madame Christine Pierard) a été désignée en octobre 2022 pour la réalisation des travaux d'isolation (98.000€ de travaux avec un subside UREBA Exceptionnel 2021 de 23.000€).

Le bilan en 2022 de l'état d'avancement du PCDR de Doische est le suivant : 13 projets réalisés, 24 projets en cours, 25 projets en attente, 0 projet abandonné et 6 nouvelles initiatives.

Rapport d'activités de la CLDR

Au cours de l'année 2022, la CLDR s'est réunie 4 fois :

- Une CLDR le 09/02/2022 pour le Rapport annuel 2021 et un avis à remettre sur la demande de convention et la fiche-projet actualisée pour l'aménagement de la salle de Matagne-la-Grande.
- Une conférence le 20/04/2022 sur la gestion, l'entretien et le parrainage des sentiers.
- Une CLDR le 04/09/2022 sur l'état d'avancement des projets du PCDR.
- Une présentation, le 08/12/2022, de l'avant-projet de logements intergénérationnels au Carmel et du PCS de Doische.

Composition de la CLDR

La CLDR n'a pas reçu de candidature spontanée en 2022 et est toujours conforme, avec 24 citoyens et 8 élus.

Programmation des demandes de conventions Développement rural

Chaque année, lors du rapport annuel, la CLDR doit rendre une programmation des demandes de conventions Développement rural sur les trois années suivantes. La CLDR n'a pas de nouvelle priorité et reprend donc la programmation du Rapport annuel de 2021 en y adaptant les années de réalisation. La programmation triennale prévue est donc la suivante :

- En 2023 : Introduction d'un addendum en vue de la construction d'une Maison de village à Niverlée et demande de subvention pour l'octroi d'un budget participatif.
- En 2024 : Aménagement de la Place Huart de Gimnée (fiche-projet 2.8).
- En 2025 : Création d'un atelier rural à Doische.

3. PCDR à mi-parcours : les priorités de la CLDR

Le Bourgmestre en charge du PCDR souhaitait interroger la CLDR sur ses nouvelles priorités. Étant donné que la validité du PCDR 2018-2028 de Doische est à mi-parcours, la FRW propose de consulter la CLDR pour avoir une idée des futurs projets à réaliser en priorité avant 2028. L'assemblée est alors divisée en 4 groupes, de 3 à 4 personnes, recevant chacun un document reprenant les fiches-projets du PCDR n'étant pas encore réalisées ainsi que certaines indications (localisation, pertinence stratégique, estimation financière, pouvoirs subsidiants, acteurs et plans porteurs). Il est alors demandé à chaque groupe de prendre connaissance de ce document, de sélectionner 10 projets considérés comme prioritaires par ses membres et, éventuellement, d'argumenter cette sélection. Après une vingtaine de minute, l'assemblée procède à une mise en commun afin de comparer les 4 sélections et d'en mettre en évidence les similitudes.

Résultats de la mise en commun des « 10 projets que vous souhaiteriez absolument voir se réaliser » :

La CLDR confirme la programmation triennale établie au point précédent.

Fiches-projets avec 3 votes sur 4 :

- 3.6 : Création d'un zoning artisanal.
- 3.7 : Désacralisation et aménagement de certaines églises.
 Le Bourgmestre explique que le BEP mène une réflexion sur le sujet en concertation avec l'Evêché.
- 3.21 : Réfection des chaînons manquants dans le maillage de voies lentes à Soulme, Gochenée et Vodelée.
 L'Echevine de la Mobilité et le Bourgmestre expliquent que les projets de création de voies lentes en milieu rural sont des projets complexes et très coûteux : environ 330.000€ par km pour la création d'une piste cyclable, expropriation le long des voiries souvent indispensable… La Commune avait rentré plusieurs projets de création de marquage au sol dans le cadre des appels à projet Wacy et PIMACI mais ceux-ci ne sont pas réglementaires (jugés non conforme à la sécurothèque de la Wallonie).

Fiches-projets avec 2 votes sur 3 :

- 1.1 : Aménagement et équipement de liaisons intervillages, douces et touristiques mettant en valeur le patrimoine (tous les volets de la fiche-projet, mais principalement le premier : Promotion de la pratique de la mobilité douce).
- 1.7 : Création d'une voie lente et réaménagement de la voirie entre Vodelée et le RAVeL.
- 3.3 : Embellissement des villages et lutte contre les incivilités.

- 3.15 : Création de logements Tremplins.
- 3.28 : Réfection et sécurisation de la rue du Bois du Fir à Doische.
- 3.30 : Sécurisation du village de Gimnée.
- 3.39 : Création de chaînons manquants dans le maillage de voies lentes à Vaucelles, Gimnée et Doische.

Fiches-projets avec 1 vote sur 4 :

- 1.2 : Mise en place de mesures de marketing territorial (principalement le volet 1 de la fiche : Création d'une identité visuelle pour la commune).
- 1.3 : Développement et aménagement du Carmel (principalement le volet D de la fiche : Création d'une salle polyvalente).
- 1.6 : Élaboration d'une stratégie pour le développement touristique de l'entité.
- 2.4 : Programmation d'actions de protection et de sensibilisation à l'environnement (principalement le volet 7 : Mise en place d'actions de protection de l'environnement).
- 2.6 : Création d'un Service d'Échange Local.
- 3.1 : Réfection et entretien des voiries agricoles.
- 3.4 : Création d'une association des indépendants et commerçants.
- 3.16 : Réalisation d'un schéma de structure communal et d'un règlement communal d'urbanisme.
- 3.18 : Création d'une maison des jeunes.
- 3.26 Création d'un espace de convivialité à Soulme.
- 3.35 : Création d'un espace de convivialité à Gochenée.
- 3.36 : Sécurisation du village de Gochenée.
- 3.40 : Création d'une boucle de promenade dans la réserve des Hurées à Matagne-la-Grande et mise en valeur du site gallo-romain.
- 3.41 : Réfection du chemin agricole entre Matagne-la-Grande et Dourbes (Viroinval) pour la sécurisation de la liaison entre Oignies et le RAVeL.

4. Divers

La prochaine CLDR se tiendra dans le courant du mois d'avril 2023.

Dans un premier temps, nous y aborderons les modalités et la préparation d'un addendum pour la construction d'une Maison de village à Niverlée. Les membres du comité de village de Niverlée seront également invités à venir donner leurs avis et recommandations.

Dans un second temps, le FRW présentera le fonctionnement d'un budget participatif subventionné par le Développement rural et le rôle de la CLDR dans celui-ci. Il faudra que la CLDR sollicite les subsides auprès de l'Administration régionale, ce qui nécessitera un quorum de participation de 12 citoyens minimum à la réunion.

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion et invite les membres à partager le verre de la convivialité.